

Besoins médicaux

- A) Afin d'assurer une expérience d'inclusion positive et sécuritaire, les étapes suivantes doivent être respectées à partir du moment où un enfant ayant des besoins médicaux (p. ex. alimentation par sonde, poche support pour stomies ou crises épileptiques) est inscrit dans un programme de services de garde :
- La gestionnaire informe le service d'admission du SIJE que des parents souhaitent inscrire leur enfant ayant des besoins médicaux dans le programme.
 - Le service d'admission du SIJE communique avec les parents pour élaborer un plan de soins.
 - Un formulaire de demande de formation est rempli par le personnel du programme ([formulaire 2.13](#)).
 - Le service d'admission du SIJE planifie une séance de formation pour le personnel éducateur avant l'inscription de l'enfant dans le programme.
 - Le plan de soins est envoyé à la directrice, aux parents, au personnel donnant la formation et à la consultante-ressource.
 - Une copie signée du plan de soins est envoyée au service d'admission du SIJE.
- B) En cas d'urgence médicale concernant un enfant dans un service de garde agréé (p. ex. une jambe cassée), et pour laquelle la présence de personnel de services de garde à court terme supplémentaire est requise, une demande de fonds pour du personnel de soutien supplémentaire (consultez la section 4) peut être présentée au SIJE. Le SIJE évaluera la demande dans le but d'aider à répondre aux besoins temporaires du programme. Pour que les fonds soient accordés : il doit s'agir d'un cas exceptionnel, des fonds doivent être disponibles et enfin, il est important qu'aucune solution n'existe au sein du programme (p. ex. un membre du personnel administratif pourrait aider, les parents pourraient réduire les heures de garde de l'enfant, etc.).